

1<sup>Ere</sup> PARTIE : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

**I. AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°DNCMP/25/S/2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION D'UN NOUVEAU PLAN QUINQUENNAL DE L'OBR (2018-2022).**

Date de Publication: 04/04/2017

Date d'ouverture : 19/05/2017

**1. Objet.**

L'Office Burundais des Recettes lance un avis d'Appel d'Offres International Ouvert pour le recrutement d'un consultant qui va élaborer un nouveau plan quinquennal de l'OBR (2018-2022) conformément aux termes de référence se trouvant dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

**2. Financement**

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2017.

**3. Spécification du Marché**

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Sous la responsabilité et la supervision de la Direction de la Planification Stratégique et Etudes à l'OBR, le consultant qui sera recruté dans le cadre de ce marché sera chargé essentiellement de conduire une mission d'élaboration d'un plan quinquennal 2018-2022 de l'OBR.

Après la mission, le consultant présentera à la Direction de l'OBR un rapport final rédigé en français ne dépassant pas 30 pages, y compris son résumé exécutif, sans tenir compte des annexes.

**4. Allotissement**

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

**5. Délai d'exécution**

La durée de la mission est de soixante (60) jours calendriers, comptés à partir de la notification définitive du marché mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

**6. Conditions de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à tout consultant remplissant les conditions juridiques, les capacités intellectuelles et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout consultant concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

*B*

Le consultant doit aussi avoir des compétences linguistiques en français et en anglais pour réaliser la mission.

### **7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes ([www.obr.bi](http://www.obr.bi)), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après:

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'OBR**  
**Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,**  
**Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,**  
**B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16.**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables, versés sur le compte n° N°1101/001.04 (Sous-compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

### **8. Dépôt et Ouverture des Offres.**

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **18/05/2017 à 10 heures locales**. Elles porteront obligatoirement la mention: « Soumission pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un plan quinquennal (2018-2022) de l'OBR, **DAO N°DNCMP/2575/2017**, à n'ouvrir qu'en séance publique du **19/05/2017 à 10h 30'**. L'ouverture des offres aura lieu le **19/05/2017 à 10 h 30'** au premier étage de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura.

**NB : Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée seront irrecevables.**

### **9. Délais d'engagement**

Les candidats restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

### **10. Garantie de soumission**

Une garantie bancaire de soumission est exigée pour un montant **d'un million (1.000. 000) de francs burundais**.

La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque agréée et être établie suivant le modèle en annexe du présent Dossier d'Appel d'Offres.

**NB: Un chèque certifié n'est pas accepté.**

### **12. Renseignements**

Toute demande de renseignements doit se faire par écrit et parvenir à l'OBR au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le **28/3/2017**

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE  
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS A L'OBR**

**Frédéric MANIRAMBONA**

